



M. Bureau

COMMUNE DE DOUVAINE

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION SIGNÉE LE 05 MAI 2022

Entre

La **Commune de Douvaine**, représentée par son Maire, Madame Claire CHUINARD, habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2020, *d'une part*,

ET

L'Association **Etoile Sportive Douvaine Loisin**, dont le siège social est fixé au Carnotzet – Espace Associatif et Culturel 2 ter avenue du stade à 74140 Douvaine, représentée par sa présidente, Madame Nelly BELLI *d'autre part*,

Il expose ce qui suit :

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mars 2022 approuvant la convention entre la mairie et l'Etoile Sportive Douvaine Loisin,

Vu La convention signée le 05 mai 2022 entre la mairie et Douvaine Animations, ayant pour objet de mettre à disposition de l'association des moyens matériels et financiers pour l'aider à gérer les missions.

Afin de permettre à l'association de mener à bien et de respecter les engagements de la convention précitée, la Commune de Douvaine s'engage à soutenir financièrement les actions menées par l'Association, à cet effet elle accorde à l'Etoile Sportive Douvaine Loisin :

- une subvention d'un montant de 30 000 euros. Le versement de cette somme se fera selon le calendrier suivant :

- 15 000€ en avril 2023,
- solde en septembre 2023.

Fait à Douvaine, le 27 Mars 2023

La Présidente

Madame Nelly BELLI

Le Maire,

Madame Claire CHUINARD